

A l'attention de Monsieur le ministre de l'Education Nationale,

Objet : promotions à la hors-classe

Monsieur le ministre,

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO et la FGF-FO, dénoncent, depuis sa mise en place, les effets dévastateurs de PPCR sur les rémunérations, les carrières et les garanties statutaires des personnels. Dans tous les départements, la même situation se reproduit : les PE promouvables découvrent des appréciations arbitraires et souvent injustifiées.

Pour le SNUDI-FO, seule la remise à plat de la réforme de l'évaluation-PPCR dont nous demandons l'abrogation permettrait de stopper l'arbitraire qui suscite, de plus en plus, rejet et colère chez nos collègues qui pour beaucoup se sentent lésés, déconsidérés voire méprisés.

Cette colère est notamment alimentée par plusieurs particularités absurdes concernant le passage à la hors classe :

. la prise en compte de l'ancienneté dans le corps des PE au lieu de l'Ancienneté Générale de Service pénalise considérablement les ex-instituteurs. Le SNUDI-FO revendique le retour à des promotions basées essentiellement sur l'AGS et, a minima, que la prise en compte de l'AGS comme élément de départage en cas d'égalité de barème soit appliquée dans tous les départements.

. le caractère définitif de l'appréciation portée par l'IA-DASEN pour la hors classe, fixée une fois pour toute et non révisable dans le temps, consiste à « pérenniser l'arbitraire ». Pour le SNUDI-FO, il est inacceptable qu'une évaluation soit définitive, sans recours possible, sans « rattrapage » possible en cas de mauvaise appréciation.

Nous souhaitons en particulier attirer votre attention sur les collègues qui avaient plus de deux ans d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon à la mise en place de la réforme et qui ont été « évalués » sans entretien ni visite.

Dans certains départements, les IA-DASEN ont favorisé les enseignants les plus anciens (10<sup>ème</sup> ou 11<sup>ème</sup> échelon) lorsqu'ils ont « évalués » ces personnels en leur attribuant des appréciations plus élevées. Si bien que de nombreux collègues qui étaient à l'époque au 9<sup>ème</sup> échelon ont eu une appréciation « satisfaisant » qui les pénalise maintenant qu'ils sont passés au 10<sup>ème</sup> ou 11<sup>ème</sup> échelon.

Nous vous demandons donc qu'une solution soit trouvée, soit de manière systémique, soit au cas par cas, pour que les appréciations de ces collègues puissent être revues à la hausse.

De nombreux IEN et IA-DASEN indiquent eux-mêmes que la logique du PPCR d'une appréciation « gravée dans le marbre » est ubuesque.

Le SNUDI-FO considère que la prise en compte de ces revendications d'urgence auxquelles il vous demande, Monsieur le Ministre, de répondre au plus vite, serait un premier signe positif envoyé à la profession et permettrait, nous l'espérons, d'ouvrir la voie à de réelles négociations pour d'obtenir le vrai déroulement de carrière basé essentiellement sur l'ancienneté générale de service que nous revendiquons.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Volle, secrétaire général du SNUDI-FO

